

LE PUBLICISTE.

DUODI 2 Pluviôse, an VIII.



Suspension des opérations de la guerre en Italie. — Détails sur la mission du prince de Hohenlohe. — Lettre du général Muller au directoire de la république helvétique. — Note officielle du lord Grenville. — Extrait du discours de M. Pitt, dans la chambre des communes. — Mort du général Championnet. — Arrêtés du consulat. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement, & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Gènes, le 6 janvier (16 nivôse).

Les opérations de la guerre sont tout-à-fait suspendues. Les uns disent que cette suspension est l'effet d'une convention tacite entre les chefs des deux armées : d'autres l'attribuent à la rigueur de la saison qui a forcé les Français & les Autrichiens à quitter la position des montagnes. Le général Marbot remplace provisoirement le général en chef Championnet, malade à Nice ; le général Miollis commande l'aile droite à la place du général Marbot.

On annonce qu'il y aura un changement dans notre gouvernement provisoire, après le départ du citoyen Belleville.

La commission du gouvernement a expédié un courrier à Paris, pour représenter au consuls que l'épuisement des finances & des ressources de la Ligurie la met dans l'impossibilité de continuer les fournitures qu'elle fait à l'armée française. D'après ses calculs, elles se montent à 46,000 fr. par jour.

On n'est pas ici sans inquiétude pour les subsistances. Les grains qu'on a tirés de France suffiront à peine pour 50 jours. On a lieu de craindre qu'aucun négociant n'en fasse venir à ses frais. Le gouvernement n'a pas les moyens de faire les avances nécessaires pour approvisionner la ville. La banque de secours qu'on a établie pour cet objet, n'a pas tout le succès qu'on espéroit.

PRUSSE.

De Berlin, le 7 janvier, (17 nivôse.)

Le ministre comte Finckestein vient de mourir vendredi dernier, âgé de 85 ans. Il est mort subitement après avoir donné à déjeuner à toute sa famille, ce qu'il faisoit régulièrement tous les vendredis : *c'est le dernier chocolat que je vous donne*, leur dit-il, quoiqu'il se portât alors assez bien. Un moment après, il donna quelque argent à son valet-

de-chambre pour le distribuer aux pauvres. A peine celui-ci l'eut-il donné à un laquais dans l'anti-chambre, qu'à son retour, il trouva son maître mort. Les 1,700 écus de table (on appelle ainsi l'argent donné pour une table ouverte) ont été partagés entre les deux ministres les barons Aluensyleben Haugwitz. On croit que le baron de Jacobi, notre ambassadeur à Londres, sera le successeur de Finckestein.

ALLEMAGNE.

De Manheim, le 10 janvier (20 nivôse).

On publie les détails suivans sur la mission du prince de Hohenlohe :

Le 14, après midi, vers deux heures, ce prince arriva ici de Schwetzingen, accompagné de quatre officiers. Aussitôt un trompette fut envoyé au-delà du Rhin. Deux adjudans-généraux autrichiens, ainsi que deux autres officiers, passèrent à pied le fleuve qui étoit pris. Plusieurs chevaux avoient été conduits sur la rive gauche. Les officiers autrichiens se rendirent à Frankenthal : ils étoient porteurs de dépêches enfermées dans une petite caisse de bois, à laquelle étoient attachées des cordes. Cette précaution semble prouver que ces dépêches arrivées directement de Vienne, & adressées, dit-on, au premier consul Bonaparte, étoient de la plus haute importance. On présume qu'elles sont relatives à des propositions de paix & d'armistice général.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 14 janvier, (24 nivôse).

Dans la journée du 7 de ce mois, les directeurs Laharpe, Oberlin & Secrétan, après s'être constitués en directoire, avoient pris des arrêtés, écrit plusieurs lettres au général de division Muller. Dans l'une, ils l'invitoient à se rendre à leur séance ; dans l'autre, ils lui annonçoient que les amis de l'Autriche levoient la tête, & vouloient renverser le gouvernement resté fidèle à la constitution & à l'alliance. Dans une troisième enfin, ils lui donnoient connoissance d'un arrêté par lequel le citoyen Clavel, chef de brigade, étoit nommé commandant de la place de Berne, & chargé de se concerter avec le général sur les mesures à prendre dans ces circonstances critiques. On assure même que ces directeurs avoient envoyé un courrier de confiance au général Lecourbe, pour l'inviter à comprimer la faction qu'ils appelloient austro-oligarchique. Mais il ne paroît pas qu'ils aient été plus heureux auprès de lui, qu'auprès de Muller. Celui-ci, étranger à nos divisions, & ne voulant que main-

tenir la tranquillité publique, répondit dans ces termes aux trois lettres qu'il avoit reçues.

Le général de division Muller au directoire exécutif.

« J'ai reçu vos trois missives, en date de ce jour. Mes observations se bornent à vous faire connoître que mes uniques fonctions à Berne sont le commandement de ma division & le maintien de l'ordre que je serai toujours jaloux de faire observer. C'est ce motif aussi qui m'a déterminé à commander dans la ville des patrouilles, chargées de veiller à la tranquillité publique ».

La commission exécutive s'est constituée le 12. Elle a annoncée son installation au corps législatif : elle a nommé le citoyen Dolder son président provisoire, & le citoyen Mousson son secrétaire-général. Elle rend à celui-ci le témoignage le plus satisfaisant pour sa conduite dans ces derniers tems. Mousson est en effet celui qui a le plus efficacement contribué à la révolution du 7 janvier.

Le citoyen Glayre, quoique d'une santé très-foible, & qui l'obligera probablement à prendre les eaux minérales au printemps prochain, a accepté la place de membre de la commission exécutive, & donne par là, à la patrie, une nouvelle preuve de son dévouement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bordeaux, le 25 nivôse.

Le Diable-à-Quatre, armateur J. B. Arnaud, vient d'entrer en rivière, criblé de boulets, qu'il a reçus d'une lettre-de-marque anglaise, de 22 canons, dont il s'est emparé, après un combat opiniâtre. Il avoit pris auparavant un autre bâtiment ennemi de 18 canons. Ces deux prises, estimées deux millions, sont chargées de denrées coloniales, indigo, cacao, cochenille, sucre, coton, bois de teinture. L'une, nommée *le Duc de Gordon*, de Liverpool, est entrée à la Rochelle ; au départ du courrier, on disoit l'autre arrivée au bas de la rivière.

De Paris, le 1^{er} pluviôse.

Le gouvernement n'a oublié ni la clôture de la liste des émigrés, ni la levée du séquestre mis sans la loi : par ordre de l'ex-ministre Ramel, sur les biens de ceux qui, quoique rayés provisoirement, furent obligés de sortir de France, conformément à la loi du 19 fructidor.

Ces mesures auront lieu nécessairement.

— La nouvelle de la mort du général Championnet paroît confirmée. Elle a été apportée à Paris par le citoyen Hézai. Il a péri à Antibes, de l'épidémie qui ravagea ces contrées.

Le pharmacien le plus distingué de l'armée & le chef des hôpitaux militaires ont également succombé à une fièvre intermittente.

— On a remarqué que le portrait de *Junius Brutus* (d'après le buste antique venu de Rome) étoit absolument le même que celui du *premier consul Bonaparte* ; même forme de tête ; mêmes yeux ; même bouche ; & cet air rêveur & méditatif qui distingue les hommes habituellement occupés de hautes pensées & de grands intérêts.

— La *Gazette de France* prétend aujourd'hui que le *Publiciste* vit de ce qu'il loue & de ce qu'il vole. Il est certain que la *Gazette de France* ne méritera jamais que la moitié de ce reproche ; si elle est toujours très-polie, elle est encore plus honnête, elle ne vole les abonnés de personne.

— Le citoyen Caillard, ancien ministre de France, à la

Haye, à Pétersbourg et enfin à Berlin, vient d'être nommé archiviste des relations extérieures. Nul choix ne pouvoit être à-la-fois plus convenable et plus honorable que celui de cet estimable Nestor de la diplomatie française. Il y a de l'esprit autant que de la justice à confier cette place de conservation, de renseignements et de souvenirs à l'un des hommes dont la tête encore très-active et la mémoire très-obligeante autant que très-sûre, sont comme le dépôt vivant des archives de la politique d'un demi-siècle.

— Le citoyen Jallier, architecte, a sauvé, il y a quelques jours, la vie à un inconnu qui alloit être écrasé entre plusieurs voitures, dans la rue de la Loi. Pendant qu'il l'emportoit dans ses bras, celui-ci lui enleva sa montre. Le citoyen Jallier la lui redemande aujourd'hui par la voie des journaux, et lui promet encore de la reconnoissance.

— Le citoyen Guyton est nommé, par le premier consul, directeur de l'école polytechnique.

Le citoyen Legendre est nommé examinateur de mathématiques près la même école.

Le citoyen Michel Lagonere, vice-consul à la Corogne, est nommé au commissariat des relations commerciales à Gyon, vacant par la promotion du citoyen Mornard, à celui de Malaga.

— Le général Lefebvre réitère aux officiers de tous grades de la garnison de Paris, la défense de sortir de leurs logemens ou quartiers, sans être dans le plus sévère uniforme, l'épée ou le sabre au côté. Il rend reponsables de l'exécution de cet ordre, tous les officiers généraux & chefs de corps.

— Le ministre de la police invite à se méfier de certaines gens qui, vêtus en rouliers et sous prétexte de marchandises déposées dans un endroit qu'ils indiquent, se font payer de leurs prétendus frais & de leur voyage.

— Le citoyen Bouvion, médecin, mande de Strasbourg que, depuis environ deux décades, il regne dans cette ville une maladie épidémique qui s'annonce par une angine-maligne compliquée d'une fièvre scarteline. Déjà elle fait de grands ravages, particulièrement sur les jeunes gens de 18 à 24 ans. Jusqu'à présent, on a employé sans succès les secours de l'art : les médecins de Strasbourg invitent ceux de Paris à leur faire part de leurs lumières sur le traitement de cette maladie, afin de les mettre en état d'en arrêter les progrès.

— Le cit. Paul a établi une fabrique d'eaux minérales de toute espèce à l'ancien hôtel d'Uzès, rue Montmartre. Les citoyens Nauquelin, Chaptal, Pelletan, Fourcroy & Portal, chargés par l'institut national de lui faire un rapport sur cette manufacture d'un genre nouveau, en ont rendu le compte le plus avantageux. Le citoyen Paul avoit déjà, depuis dix ans, établi une manufacture pareille à Geneve.

— On assure que la diligence de Lyon (par eau), portant 300 mille fr. à l'armée d'Italie, a été dévalisée dans les environs de Montélimart, par 60 brigands, quoiqu'elle eut une escorte.

Ce qui nous fait douter de ce bruit, c'est qu'il est peu probable qu'on n'ait pas trouvé un autre moyen moins dangereux de faire passer cette somme en Italie. Des lettres-de-change ne valent-elles pas mieux à cet effet que des espèces sonnantes ?

— On mande de Gènes, en date du 14 nivôse, que les

« derniers couriers de France, & même ceux de la poste militaire, manquoient dans cette ville.

— Des feuilles allemandes cherchent à faire croire que le jeune fils de Louis XVI, dont la mort au Temple a été parfaitement constatée, est ressuscité; qu'il a fait un voyage d'Amérique; & qu'il est venu servir en Italie, dans le régiment de Belgioso. Il y a eu des tems où de pareilles fables eussent trouvé quelque crédit.

— Paul I^{er}. a envoyé au prince royal de Suede (enfant de quelques mois), la croix & le cordon de l'ordre de Saint-André.

— La cour de Stockholm a, dit-on, rappelé M. Brishemmen, son chargé d'affaires à Paris.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 1^{er} pluviôse.

79 65 29 74 69.

Au rédacteur du Publiciste.

La république française & l'Angleterre étoient en pleine négociation de paix, à l'époque du 18 fructidor. M. Pitt a-t-il rompu la négociation, parce qu'une nouvelle révolution venoit d'éclater en France? A-t-il refusé de continuer la négociation & de conclure la paix, parce que le nouvel ordre de choses n'avoit pas encore acquis assez de stabilité; parce que le caractère & les principes des hommes nouvellement revêtus du pouvoir ne lui offroient pas une garantie suffisante? Est-ce qu'une constitution violée lui promettoit plus de stabilité & de garantie qu'une constitution nouvelle confiée au génie de Bonaparte? — Voyons si la profession de foi politique & diplomatique de M. Pitt, en 1797, s'accorde avec celle de la dernière note officielle de lord Grenville.

Signé, MASCLÉ.

Extrait de la note officielle de lord Grenville.

« Le roi s'est montré constamment ami de la paix. Ce n'est pas pour une vaine gloire; c'est pour défendre les droits et le bonheur de ses sujets, qu'il a repoussé l'agression de ses ennemis.

« Il est forcé de prolonger la guerre, parce que jusqu'ici il ne trouve pas une garantie suffisante dans le nouveau gouvernement de la France; & parce qu'elle ne peut exister, tant que les causes qui ont produit & prolongé la guerre, n'auront pas cessé d'agir ».

(Développement de leurs effets sur la France, sur l'Europe, &c.)

« La seule garantie contre l'action de ces causes est une résistance déterminée. C'est à cette résistance qu'on doit ce qui reste de stabilité pour les propriétés, la liberté personnelle, l'ordre social, & le libre exercice de la religion.

« Il faut plus que des professions générales, si souvent renouvelées & si souvent trompeuses, pour garantir ces grands intérêts.

« Il faut la garantie de l'expérience. Il faut qu'un retour non équivoque à de meilleurs principes, prouve que la résistance n'est plus une nécessité, & que les projets d'ambition & de désorganisation sociale sont abandonnés.

« La garantie la plus solide de ce changement comme de la paix, qui en seroit le prix immédiat, seroit le rétablissement de la maison de Bourbon.

« Mais le roi n'y attache pas exclusivement la possibilité

d'une solide pacification. Il reconnoît & respecte, à cet égard l'indépendance nationale.

« Dès que cette garantie pourra s'obtenir d'une manière quelconque, qui mène à la même fin, le roi s'empressera de se concerter avec ses alliés pour une pacification générale.

« Mais, jusqu'ici, on n'a pas de garantie suffisante des principes & de la stabilité du nouveau gouvernement.

« C'est ce défaut de garantie, & le besoin d'atteindre l'objet de la guerre qui en nécessite & en justifie la prolongation ».

Extrait du discours prononcé par M. Pitt, dans la chambre des communes, le 10 novembre 1797, après la rupture des négociations de Lille.

Nous avons proposé, nous avons voulu la paix. Les pièces justificatives, soumises à l'examen de la chambre, lui prouveront que ce n'est pas nous, mais le gouvernement français qui a rompu la négociation; que nous n'avons cessé de négocier que quand on n'a plus voulu nous entendre. Si nous avons acquis quelques droits à vos suffrages & à l'approbation du public, c'est pour avoir persévéré avec autant de constance que de zèle & de sincérité, pour obtenir la paix; c'est pour avoir voulu conduire heureusement à son terme cette négociation, aussi long-tems qu'il nous a resté, je ne dirai pas la perspective, mais la moindre chance, la probabilité la plus éloignée d'atteindre l'objet de nos vœux, à des conditions compatibles avec l'honneur & les intérêts de l'état. Nous avons épuisé tous nos efforts & tous nos moyens pour arriver à cette heureuse pacification. Le succès, que nous avions si bien mérité, n'a pas couronné nos vœux & notre persévérance; mais nous avons fait notre devoir, & ce sentiment doit adoucir l'amertume de nos regrets.

Ce n'est donc pas à notre nom qu'on a droit d'attacher le crime de la guerre & la responsabilité qu'il entraîne. Nul homme de sens ne peut nier qu'elle n'appartienne toute entière à ce gouvernement insensé, qui la perpétue par son implacable animosité, par son ambition insatiable, par ses extravagantes prétentions. Notre devoir à nous, représentants d'une grande nation, est de repousser ce reproche, & de faire retomber sur la tête des vrais coupables tout le sang qui va couler encore. C'est à leur injustice, à leur haine invétérée que l'Europe doit attribuer tous les désastres que l'avenir lui prépare.

Qu'on ne vienne pas nous objecter que parler, à l'exemple de sa majesté, le langage de la justice & de la dignité blessées, que rejeter courageusement le blâme sur qui n'a pas oint de le provoquer, c'est nourrir cette haine fatale qui divise les deux nations, c'est perpétuer la guerre.

Je réponds que quiconque hésite à reconnoître que le gouvernement français a foulé aux pieds tous les principes de la justice, comme les intérêts communs de la France & de l'Europe, nous ravit la seule consolation qui nous reste au milieu des calamités de cette guerre, que nous n'avons pu conjurer. Nous seroit-il permis en effet d'espérer dans l'avenir de compter sur des circonstances plus favorables à nos vœux, si nous n'avions la certitude que le directoire seul est coupable, & que la nation française n'est pas complice de son gouvernement? — Quand sur les ruines d'une constitution qu'on a crue libre (quelque chimérique qu'ait pu être cette ombre fantastique de liberté), nous avons eu la douleur de voir s'élever le plus hideux système d'usurpation, d'iniquité, de tyrannie qui ait jamais souillé les pages de l'histoire; quand nous pouvons hautement accuser ce système de tous les maux qui pesent sur la France, & qui menacent le reste de l'Europe, n'avons-nous pas suffisamment signalé la cause par ses effets? N'est-ce pas la écarter avec soin tout ce qui pourroit nourrir ou faire supposer une animosité implacable? N'est-ce pas restreindre, au lieu d'étendre les éléments d'hostilité, rouvrir les cœurs à l'espérance, par la perspective d'une pacification nouvelle?

Non, certes, nous n'avons point accusé la France des injustices de son tyrannique gouvernement; nous n'avons pas voulu rendre la négociation impossible. Il n'y a pas un mot dans notre adresse au roi, qui respire cette haine inexpiable; pas un mot qui ne renferme l'expression de nos vœux pour un rapprochement prochain & sincère. La déclaration émanée du trône dit au peuple anglais, elle dit à la France & à l'Europe que sa majesté ne renonce point à l'espérance de la paix; qu'elle est prête à renouveler tous ses efforts pour arriver à ce but, aussi-tôt que l'ennemi manifestera des dispositions aussi pacifiques que les siennes. Elle a fait plus encore, elle s'est montrée prête à traiter même avec ceux qui exercent en ce moment les fonctions du gouvernement en France. Elle n'ignore

pas pourtant combien elle doit peu se flatter de l'obtenir de gens professant de pareils principes, de gens capables de se frayer une pareille route au pouvoir, & de défendre leur usurpation par de pareils moyens. Mais enfin, *quel que soit le desir de sa majesté de voir à la tête du gouvernement de la France des hommes dont les principes et le caractère promettoient une réconciliation facile et durable; elle n'en fait pas pourtant une condition nécessaire; & en ce moment même, après les brillans succès qui viennent de couronner ses armes, elle est toujours prête à conclure la paix avec ce même gouvernement, & à proposer ces mêmes conditions si conciliantes, si modérées, que nous offrimes au milieu de nos plus grandes difficultés.*

Je m'attends à l'objection, tant de fois renouvelée, qu'avec de pareils usurpateurs, il n'est point de paix, quelque raisonnables qu'en soient d'ailleurs les conditions, qui doit tenter un gouvernement sage. — *Je suis un de ceux qui ne partagent point cette opinion.* — Ce n'est pas pourtant que j'aie la lâcheté de dissimuler combien, pour les intérêts de l'humanité & pour le bonheur de la France, je desiré & je serois heureux de voir la chute d'un gouvernement, fondé sur la plus détestable usurpation & faisant un pareil emploi de pouvoir; mais encore un coup, je proteste que ce n'est pas là le principe & l'objet de la guerre. Nos vœux, à cet égard, ne forment pas un engagement pris avec nous mêmes de ne mettre bas les armes qu'après avoir complété sa ruine.

Je sais quels moyens peut développer le gouvernement français pour affermir & pour étendre son pouvoir : je n'ignore pas de quelles fatales conséquences il menace le bonheur de l'Europe ; mais je sais aussi que, grace à notre courage, à nos ressources, à notre persévérance, nous avons su jusqu'ici, & saurons toujours, j'espère, défendre les intérêts & l'honneur de l'Empire britannique, quelque soient la forme & la composition du gouvernement français ; & c'est dans cette supposition, mais à cette condition seulement, que je regarde comme desirable la paix avec la France, *quelque soient en France les dépositaires du pouvoir.*

J'ai cru devoir la proposer, quand j'ai vu le peuple français partager nos vœux pour une réconciliation sincère. La frénésie révolutionnaire se calmoit d'une manière très-sensible ; l'esprit de modération faisoit de rapides progrès. J'ai dû penser que la puissance de l'opinion publique mettroit un frein à ces écarts violens, qui, pour le malheur de la France & de l'Europe, marquoient tous les mouvemens du gouvernement français ; & je m'étois flatté qu'enfin l'ambition seroit forcée de céder à la sagesse, la violence à la raison, & la frénésie même à la nécessité.

L'accueil qu'ont reçu nos ouvertures pacifiques, a prouvé que notre ennemi n'avoit point changé de tactique & de caractère. Nous avons supporté avec patience & dignité tous les subterfuges, les violations de formes, les ridicules prétentions, qui n'avoient pour but que de rejeter sur nous l'odieuse d'une rupture, tant de fois & si inutilement provoquée. Sa majesté crut devoir persister dans ses dispositions & ses ouvertures pacifiques ; dans l'espérance qu'une si rare modération encourageroit celle qui se manifestoit en France, et qui déjà avoit étendu son influence jusque dans le corps législatif.

La révolution du 4 septembre (18 fructidor) vous a dévoilé l'artificieuse politique, les insolentes prétentions de votre ennemi : il a osé exiger le sacrifice de votre bonheur, de votre indépendance, de vos plus chers intérêts. Une pareille alternative ne permettoit pas à des Anglais d'hésiter ; vous avez continué d'offrir la paix ; mais vous avez juré que vous resteriez Anglais & libres.

C O N S U L A T.

Arrêté du 27 nivôse, an 8.

Les consuls de la république, vu l'avis motivé du conseil d'état, sur le renvoi à lui fait de la proposition du ministre des finances, arrêtent :

Art. I^{er}. La maison nationale dite de l'Oratoire, et la ci-devant église qui en fait partie, rues Honoré et de l'Oratoire, à Paris, sont mises à la disposition du ministre des finances, pour servir à l'établissement de la banque de France.

Il en sera passé bail pour vingt-sept ans aux régens

de ladite banque, au prix d'estimation qui sera réglé, & à la charge des réparations de toute nature, et des frais du bail.

Autre arrêté du même jour.

Les consuls de la république, le conseil d'état entendu sur le renvoi à lui fait de la proposition du ministre des finances, arrêtent :

Art. I^{er}. Tous les fonds que recevra la caisse d'amortissement seront versés par elle à la banque de France.

II. La moitié des fonds provenant des cautionnemens à fournir par les receveurs-généraux de département, en exécution de la loi du 6 frimaire dernier, sera portée en compte courant au crédit de la caisse d'amortissement, l'autre moitié sera convertie en actions de la banque inscrites au nom de la caisse d'amortissement.

III. Les obligations des receveurs-généraux de département qui auront été protestées sur eux, seront visées par l'administration de la caisse d'amortissement, & ensuite remboursées par la banque, jusqu'à concurrence tant des fonds qui y auront été versés à titre d'actions, que de ceux qui existeroient alors dans ses caisses à titre de compte courant.

IV. Le recouvrement desdites obligations sera poursuivi par la banque, & à son profit, avec subrogation à tous les droits de la nation.

T R I B U N A T.

Présidence du citoyen DAUNOU

Séance du 1^{er} pluviôse.

Après la lecture du procès-verbal, le tribunal procède au renouvellement du bureau. Desmèuniers est nommé président : les nouveaux secrétaires sont Chauvelin, Bezard, Ginguené & Laloi.

Jard-Panvilliers & Vezin, qui paroissent pour la première fois au tribunal, font la déclaration prescrite par la loi.

Le président annonce que tridi ou fera le rapport sur l'organisation du tribunal de cassation.

Comme il n'y a rien à l'ordre du jour pour demain, le tribunal s'ajourne à tridi ; mais le président invite les membres du tribunal à se réunir demain à une heure pour une conférence particulière, au salon de la bibliothèque.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Présidence du citoyen PERRIN (des Vosges).

Séance du 1^{er} pluviôse.

En exécution de la loi du nivôse, chaque membre promet fidélité à la constitution, à mesure qu'il est appelé à la tribune.

On procède au renouvellement du bureau.

Sur 266 votans, Duval (de la Seine-Inférieure) a réuni 194 suffrages. Les secrétaires sont Dalphonse, Fulchiron, Lefebvre-Cayet & Guérin (du Loiret).

Bourse du 1^{er} pluviôse.

Rente prov., 10 fr. 75 c. — Tiers consol., 18 fr. 75 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 3 c. — Bons $\frac{3}{4}$, ... — Bons $\frac{1}{4}$, ... — Bons d'arrérage, 90 fr. 25 c. — Bons pour l'an 8, 66 fr. 00 c.